SYNTHESE SEANCE 6 « Construire un projet #2 »		
SEANCE EN VISIO 10 participants	**24/11/2020** 14h-17h	**Animateurs** Sandrine WATEL – Mickaël FORTIER

INTRODUCTION

Cette séance en visio fait suite à la première séance, animée également en visio le 10 novembre, sur une après-midi.
Il ne s'agit pas d'être exhaustif sur la compréhension de la méthodologie de projet (qui peut prendre parfois plusieurs semaines voire plusieurs mois pour être intégrée), mais de compléter ce qui a été vu lors de la première séance et de faire le lien avec la réalité des quartiers et la vision des participants.

Les objectifs de la séance :

- Amener les animateurs des conseils citoyens à guider les membres pour s'approprier simplement la méthode de projet ;
- Inscrire son action dans la programmation du contrat de ville ;
- Défendre son projet

RITUEL DE DEMARRAGE

En guise de brise-glace, un petit sondage en ligne est proposé aux participants via l'application Zoom, pour connaitre leur état d'esprit et leurs attentes de cette dernière séance thématique du cycle.

LA METHODOLOGIE DE PROJET : Travail en sous-groupes

Les participants se répartissent en 2 sous-groupes. **La méthode proposée pour cette séance se construit autour de 3 grandes étapes :**

- **Étape 1 :** établir un diagnostic et se mettre d'accord sur une idée d'amélioration qui s'inscrit dans le contrat de ville.
- **Étape 2 :** définir son projet.
- **Etape 3 :** défendre son projet.

Chaque sous-groupe travaille sur les 3 étapes proposées.

ETAPE 1 : Etablir un diagnostic et se mettre d'accord sur une piste d'amélioration qui s'inscrit dans le contrat de ville

Objectifs :

- Échanger collectivement sur les problèmes et les choses à améliorer dans le quartier
- Travailler sur la priorisation des actions à mener
- Produire et définir collectivement une base de travail

Les consignes données pendant le travail en sous-groupe :

1. **Etablir un premier diagnostic de son quartier :** chaque sous-groupe échange sur les dysfonctionnements : quels sont selon vous, les points à améliorer dans le quartier (exemple : sur la vie du quartier, le cadre de vie, la jeunesse, la santé, etc...)

2. **Prioriser l'action** : parmi toutes les problématiques listées, priorisez le/les axes sur lequel/lesquels il est, selon vous, urgent de travailler et d'agir dans votre quartier.

> **Une technique possible pour faire un choix**
>
> **Le vote pondéré** : chaque personne dispose d'un certain nombre de points (ex : 5 points) qu'elle distribue comme elle le souhaite selon l'axe qu'elle veut prioriser (ex : axe 1 = 2 points - axe 2 = 3 points – axe 3 = 0 point.

3. **Comparer sa/ses priorités avec l'appel à projet du contrat de ville :** regarder dans l'appel à projets et vérifier l'adéquation entre le diagnostic émis par les habitants et les attentes prioritaires du contrat de ville *(NB : pour l'exercice, l'appel à projets 2020 de Joigny a été proposé aux participants. A noter que tous les appels à projets annuels sont disponibles auprès du service « Politique de la Ville » de la collectivité qui porte le contrat de ville)*

4. **Définir des pistes d'amélioration** : de manière individuelle et très rapide, chacun écrit son/ses idées de projet pour améliorer la situation sur la problématique retenue.

5. **Tri et choix de l'idée retenue** : à partir des idées émises par chacun, mettez-vous d'accord sur l'idée de projet à développer

> **Une technique possible choisir une idée de projet**
>
> **La technique de l'OEF** : Originalité – Efficacité – Faisabilité.
> Cette technique permet de définir des critères de sélection permettant d'objectiver les idées de projets.

☛ Production de chaque sous-groupe :

Sous-groupe 1 :

Plusieurs constats sont faits par les participants sur la situation dans leur quartier et notés sur le tableau blanc numérique proposé par Zoom. Puis les constats sont regroupés par typologie/rapprochement thématique :

1. Accueil et intégration des nouvelles populations dans le quartier ;
2. Incivilités et insécurité qui pèse sur l'image générale du quartier ;
3. Education et lien social avec les jeunes et les familles.

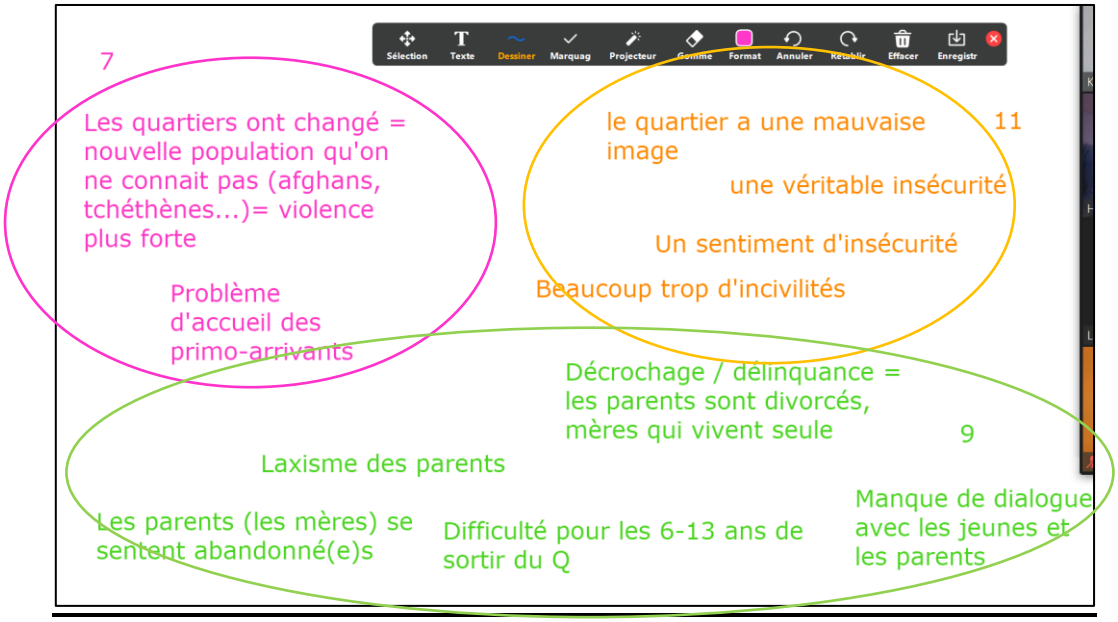

Les participants votent tout d'abord majoritairement pour agir sur la problématique 2, mais celle-ci ne faisant pas partie des priorités remontées dans l'appel à projets du contrat de ville, le groupe décide de réfléchir à une piste d'action sur la problématique 3 : **éducation et lien social avec les jeunes et les familles.**

Plusieurs idées d'actions sont proposées par les participants, souvent en lien avec le domaine artistique et culturel qui invite au dialogue et facilite l'échange :

↳ ***Le choix du groupe s'est porté sur cette idée de manière unanime***

Sous-groupe 2 :

Les participants commencent dans un premier temps par lister les problématiques qui les questionnent et sur lesquels il pourraient agir. Les uns rebondissent sur les idées évoquées par les autres afin de faire des croisements entre les différents points de vue. Cet exercice leur permet de faire ressortir des éléments de constats synthétiques et transversaux.

Les constats fait par les participants sur la situation dans leur quartier sont les suivants :

- Problèmes et gestion de la voirie/cadre de vie : constat de dépôts sauvages, mobilier urbain.
- Lutte contre l'isolement : personnes âgés et précaires (famille monoparentale, séniors)
- Aménagement espaces conviviaux, lieux de partages
- Projets intercommunautaires/ culturels : création d'échanges festifs.
- Questions intergénérationnelles : relancer les échanges.

Une fois ces grands axes définis, les participants cherchent à prioriser ces actions. Cela passe par des choix prenant en compte différentes contraintes : le contrat de ville, et les échéances qui empêche de traiter toute les questions en même temps.

Pour les participants, la priorité est d'agir sur le lien social et permettre aux habitants de se retrouver et d'échanger : ils échangent sur des pistes d'action à envisager :

- Beaucoup d'habitants ne fréquentent pas les lieux institutionnels => les contacter par le biais des dispositifs existants, pour toucher les personnes « invisibles » + porte-à-porte, média local, bouche à oreille…
- Passer par l'organisation d'un repas pour réunir les habitants.
- Envisager un espace, un lieu d'échange et de rencontre nouveau et original : Un Café Citoyen ? Un Espace Vert Convivial ? Lieu d'Echanges de Savoirs ?
  - Soit un espace déjà connu comme le centre social ?
  - Ou tout simplement un espace de verdure ou l'on pourra aménager un endroit pour eux avec table/chaise ?

Quelques remarques faites par les participants :

- *« Tout le monde ne veut pas partager des choses ensemble »*
- *« Il faut réfléchir sur des actions différentes et âges différents »*
- *« Je pense qu'avant tout il faut faire vivre cet espace »*

☛ ***L'idée retenue est de proposer un nouvel espace participatif et festif : un lieu d'échange et de création, qui serait porté par les habitants pour les habitants, grâce à une structure qui encourage la convivialité (ex : Bar/Café + restauration, avec une scène + une salle d'activité…).***

ETAPE 2 : Définir les contours du projet

La consigne donnée : *Vous allez devoir défendre votre projet devant le Directeur du contrat de ville : vous devez élaborer collectivement une feuille de route du projet, à partir de la trame proposée, pour défendre votre idée de manière à ce que le projet bénéficie du soutien du contrat de ville et reçoive une subvention*

☛ Production de chaque sous-groupe :

Sous-groupe 1 :

Le projet : Description du projet en quelques lignes. Qui est porteur du projet ? Quel est le rôle du CC dans le projet ? ***Mettre en place une pièce de théâtre ou un film avec les enfants (et/ou les parents) pour mettre en scène leurs réalités de vie : faire partager et mettre en scène leurs craintes, leurs difficultés, leurs envies, leurs rêves... (=en matière d'éducation, de parentalité, de décrochage…)*** ***Le porteur du projet : le centre social du quartier.*** ***Rôle moteur du CC : Constituer le groupe, motiver, communiquer.***
Les enjeux, la finalité ? Pourquoi fait-on ce projet ? A quels enjeux répond le projet ? Quel sens lui donne-t-on ? ***Apporter une réponse aux problématiques d'accompagnement des enfants et parents : décrochage, manque de dialogue, difficulté de sortir du quartier, lutte contre la délinquance…***
Les objectifs : Quels sont les objectifs opérationnels que nous souhaitons atteindre ? *NB : une méthode possible : la méthode SMART (un objectif doit être Spécifique, Mesurable, Accessible, Réaliste et fixé dans le Temps)* ***Instaurer du dialogue ; Créer des liens, un rapprochement entre les parents et les enfants, mais aussi avec les travailleurs sociaux ; Travailler sur la confiance en soi ; Aborder des thématiques tabous.*** ***Objectif de réalisation à fin d'année 2021, soit 1 an pour le réaliser.***
Les bénéficiaires / le territoire : A qui est destiné le projet ? Où se déroule l'action ? ***Jeunes ados, ayant encore au moins 2 années de scolarité dans la ville, soit plutôt des collégiens (6ème, 5ème et 4ème). Les parents seront également associés sur certaines séances.***
Les ressources : Avec qui réaliser le projet ? Avec quels moyens matériels ? Avec quels financements ? ***S'appuyer sur des professionnels du théâtre (si possible résidant à proximité)*** ***Faire un partenariat avec le/les collèges concernés (lien avec les cours)***
La communication : Comment communique-t-on sur le projet ? Qui gère la communication ?
Les actions : Quelles sont les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés ? Les priorités : quand et par quoi commence-t-on ?

Sous-groupe 2 :

Le projet : Description du projet en quelques lignes. Qui est porteur du projet ? Quel est le rôle du CC dans le projet ? ***Mise en place d'un espace participatif au sein du quartier. Le lieu a une dimension festive et conviviale. Ce lieu porte des valeurs liées à la citoyenneté (un lieu d'échange et de partage par les habitants et pour les habitants) et à l'environnement (café et bar en circuit court, avec bons produits / épicerie solidaire ? etc…). Un lieu avec un cadre mais au maximum dés institutionnalisé pour s'ouvrir au maximum au habitants. Le CC devient association afin de pouvoir porter ce lieu juridiquement. Le CC pourrait être accompagné par un référent animateur (voir deux pour maintenir une permanence).***
Les enjeux, la finalité ? Pourquoi fait-on ce projet ? A quels enjeux répond le projet ? Quel sens lui donne-t-on ? ***Création de lien (notamment auprès du public identifié comme isolés, marginalisés etc.)*** ***Donner du pouvoir d'agir aux habitants*** ***Donner un espace que les habitants peuvent investir pour être acteur***
Les objectifs : Quels sont les objectifs opérationnels que nous souhaitons atteindre ? *NB : une méthode possible : la méthode SMART (un objectif doit être Spécifique, Mesurable, Accessible, Réaliste et fixé dans le Temps)* ***L'objectif principal : A terme l'accompagnement technique et compétent du référent basculera vers une autonomie des habitants sur le lieu.*** ***Les habitants pourront venir investir le lieu de manière très informel mais aussi proposer des activités pour développer des échanges de savoir.*** ***La gestion du fond de participation des habitants pourrait également être intégré aux objectifs de ce lieu.***
Les bénéficiaires / le territoire : A qui est destiné le projet ? Où se déroule l'action ? ***L'ensemble des habitants du quartier auquel on s'adresse. L'action se déroule au sein du lieu.***
Les ressources : Avec qui réaliser le projet ? Avec quels moyens matériels ? Avec quels financements ? ***Le projet serait accompagné par la politique de la ville, la municipalité (on peut envisager un près des locaux par la ville ou par les bailleurs sociaux). Le financement serait dans le cadre de la politique de la ville. En tant qu'association des subventions (droit communs) pourraient être demandées.***
La communication : Comment communique-t-on sur le projet ? Qui gère la communication ? ***Une communication par le bouche à oreille par le réseau et des personnes relais identifiées (acteurs locaux). Il faut que le lieu ait rapidement une identité (lui trouvé un nom) et qu'il soit visible. Proposer avant l'ouverture du lieu des activités auprès du public afin de lui permettre d'identifier l'association en lui proposant le lieu. Le lieu doit être identifié comme un lieu de confiance et de bienveillance.***
Les actions : Quelles sont les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés ? Les priorités : quand et par quoi commence-t-on ?

RESTITUTION & ECHANGE

Chaque groupe présente et défend son idée de projet auprès de Benjamin Coignet, qui joue le rôle du Directeur du contrat de ville. Ce dernier relève les points positifs et les points de vigilance sur chaque projet :

Les points positifs :

- Des idées proposées intéressantes, originales, qui manquent sur le quartier et qui correspondent aux besoins.
- Un moyen de trouver sa place dans le territoire, en tant qu'habitant : montrer que les conseils citoyens ont engagés et peuvent être force de propositions.
- Le souci de s'organiser en tant que collectif pour monter des projets et vous faire reconnaitre par les acteurs du contrat de ville.
- Le souci de nouer des partenariats avec les acteurs locaux et de s'appuyer sur les forces vives du quartier et de la commune.

Les points de vigilance :

- Attention de prendre en compte le rôle du centre social : ne pas l'exclure totalement, ou entrer en concurrence directe, mais bien travailler en complémentarité et en partenariat avec les acteurs locaux existants.
- Un besoin de clarifier les aspects financiers et le rôle de la collectivité dans le projet => un besoin d'accompagnement sur les aspects techniques, financiers et la mise en œuvre du projet.
- Pour autant, le partenariat ne se joue pas dans un rapport uniquement financier : il se construit dans l'échange et dans la durée.
- Ne pas se faire aider par des spécialistes, des experts qui apporteront une compétence ou une connaissance sur des thèmes qu'on ne maitrise pas.
- Envisager la suite du projet : une fois que le projet touche à sa fin, que fait-on ? Comment envisager une action qui s'inscrit sur du long terme ?
- Pour défendre son projet auprès des acteurs du contrat de ville et inscrire son action dans la politique de la ville, il est important d'utiliser certains mots-clés qui sont dans l'appel à projets, pour montrer d'une part qu'on a pris connaissance du document, d'autre part que le conseil citoyen doit compter parmi les acteurs.

PAS DE COTE SUR LA METHODE

Dans une dynamique de groupe tournée vers la construction collective et partagée d'un projet, toute démarche de réflexion se construit autour des 4 étapes suivantes : **Exploration – Cristallisation – Spécification – Réalisation.**

Voir schéma ci-après.

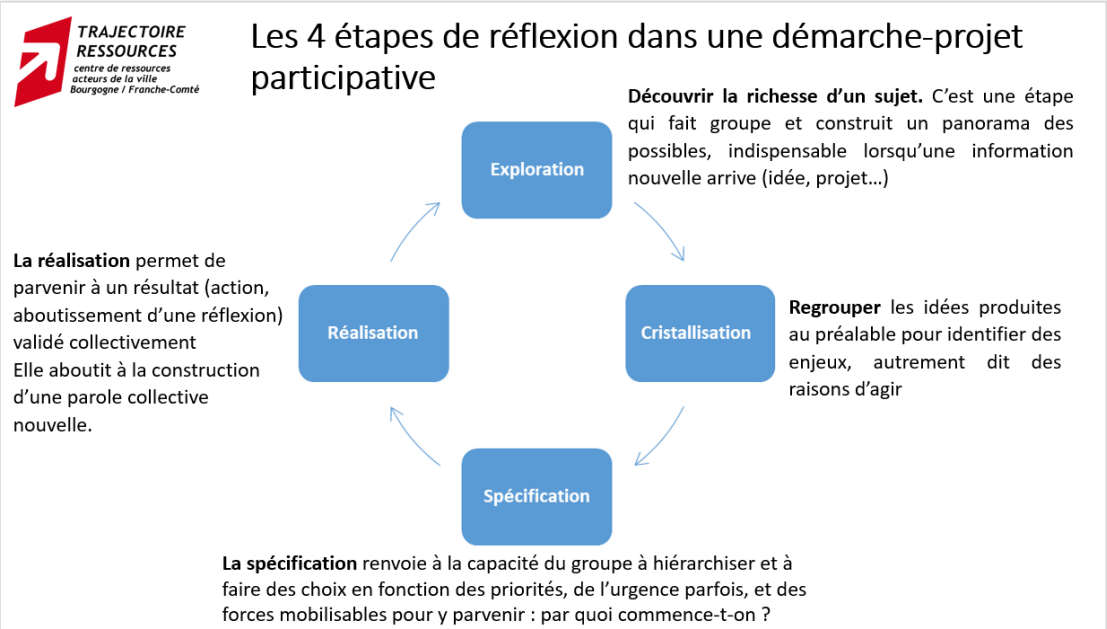

Cette démarche prend du temps et a besoin d'être éprouvée et « digérée » par le groupe : il faut laisser le temps à l'idée de cheminer et au projet de murir. D'autant que tout projet implique du changement… et le changement peut faire peur (voir le schéma ci-dessous) et freiner l'avancement du projet, car beaucoup de questions se posent : du changement oui, mais pour quoi ? Pour aller vers où ? Quel sera le résultat ? Et si ça ne marchait pas ?...

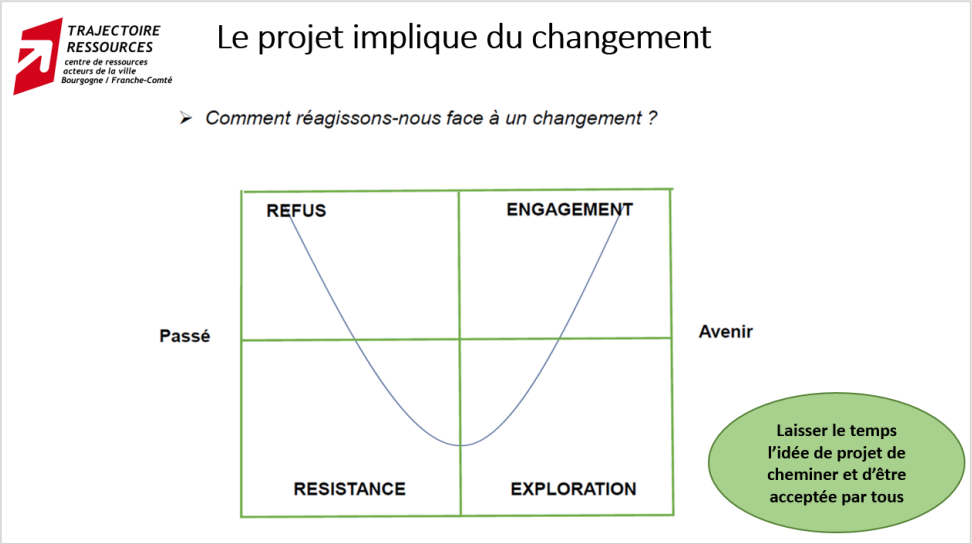

D'où la nécessité de rassurer, d'accompagner ce changement dans la durée et d'associer les habitants au maximum pendant toute la durée du projet : de sa définition jusqu'à sa réalisation.

Se dire enfin qu'un projet n'est pas un long fleuve tranquille, et qu'entre le début et la fin, il y aura de nombreuses étapes, plusieurs rebondissements et évolutions possibles. Tout en gardant le cap fixé, il est souvent nécessaire de s'adapter aux contraintes extérieures et de garder l'esprit ouvert aux nouvelles idées.

Prochaine séance : séance de clôture

Les séances de clôtures initialement prévues les 15 et 17 décembre sont annulées et décalées à début 2021 afin de pouvoir animer ces séances en présentiel et retrouver le plaisir d'une convivialité partagée ☺